



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE NYONS

PROCES-VERBAL

de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Commission de sécurité

contre les risques d'incendie et panique dans les établissements recevant du public

DE L'ARRONDISSEMENT DE NYONS**Réunion du 18 MARS 2010**

Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié

Objet de l'étude	Référence	Date de la demande	Objet de la visite	Référence	Date de la visite
Permis de construire :	R.123-22		Visite de réception	R.123-45	
Autorisation de travaux	R.123-23		Visite inopinée	R.123-48	
Demande de dérogation	R.123-13		Visite sur demande du Préfet	R.123-35	
Utilisation exceptionnelle	Art. GN 6		Visite périodique	R.123-48	03/03/10
oceaux			Visite d'homologation	CTS 3	
Etude sécurité					

COMMUNE : DIEULEFIT

N° de dossier : 825

ETABLISSEMENT : Centre Beauvallon - bâtiment principal -

ADRESSE : quartier Beauvallon - 26220 DIEULEFIT

Type : J Catégorie : 4ème

Observations :

COMPOSITION DU GROUPE DE VISITE ET/OU DE LA COMMISSION

MEMBRES*	Groupe de visite		Commission	
	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Président			SAVE DE BEAURECUEIL	Président Secrétaire Général Sous-Préfecture
Mairie de DIEULEFIT	RASPAIL	Cons. Mun.	François GRESSE	1er Adjoint.
SDIS	CANARD	Préventionniste	CANARD	Sci 16
Gendarmerie/Police	ZELINDRE	Cdt Brigade	JUTGE.A	Gie 26
MEDAD	HERNANDEZ	Coordonneur	MACHADO	DDT Nyons
SIDPG	BRISSAUD	Sapeur-Pompier		
Exploitant	SAVOIE	Directeur		
Autres	SAGET	CHSCT		

AVIS DE LA COMMISSION**FAVORABLE***~~**DÉFAVORABLE***~~~~à l'acceptation du projet*~~

au fonctionnement de l'établissement*

et formule les prescriptions mentionnées dans le rapport joint en annexe.

Le Président de la commission de sécurité

Pour le Sous-Préfet de Nyons
le Secrétaire GénéralSB
S. Sava de BeaurecueilConformément aux dispositions des articles R 123-1 à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation,
le maire doit notifier au pétitionnaire ce présent avis, accompagné du rapport joint en annexe.